

Approche de la frugalité

Composante à part entière de notre démarche conceptuelle et caractéristique de la « juste qualité », la frugalité devrait se traduire par des choix concrets et mesurables, qui visent à créer des espaces durables, équitables et respectueux de l'environnement. Elle se décline de la manière suivante dans la conception des projets d'aménagement :

Sobriété conceptuelle

→ *Limiter les besoins en matière*

Sobriété spatiale : le juste nécessaire dans le plan.

- La spatialisation des différentes surfaces au sol obéira à une démarche privilégiant le « juste nécessaire », évitant les fioritures et circonvolutions et optant pour une esthétique épurée.

Sobriété temporelle : la robustesse pour limiter les futurs besoins (entretien, maintenance).

- Une attention spéciale sera prêtée à la robustesse des matériaux et des équipements afin de limiter les besoins d'entretien et de maintenance au cours de la phase de vie en œuvre.

Sobriété structurelle : la modularité pour renouveler le « juste nécessaire » dans les traitements de sols.

- Les aménagements seront conçus suivant une approche modulaire permettant de circonscrire les éventuels travaux de réparation et limitant les coûts et les délais d'intervention.

Sobriété de fin de vie : des ouvrages démontables, réutilisables, recyclables.

- Les ouvrages et aménagements seront conçus dans la perspective d'une valorisation, d'un réemploi ou d'un recyclage en fin de vie. Les modes de mise en œuvre privilégieront l'assemblage au collage et viseront à permettre, dans la mesure du possible, une déconstruction sélective et soignée.

Sobriété opérationnelle

Réduire l'usage des matières « neuves » et les besoins en entretien, maintenance et renouvellement au cours de la phase de vie en œuvre et limiter les impacts de la fin de vie.

Sobriété en matières neuves nécessaires : recyclage et réemploi.

- La réduction des besoins en matières « neuves » s'obtiendra principalement par l'activation des circuits de recyclage/ réemploi des matériaux de construction et des terres. La démarche pourra être étendue aux mobiliers urbains.

Sobriété foncière : préserver les sols de l'artificialisation et limiter la consommation d'espaces.

- La recherche du foncier potentielle, par le biais du recyclage, du partage et du changement d'affectation, peut non seulement contribuer à agir sur les enjeux environnementaux et économiques, mais a également un impact positif sur la vie sociale en renforçant les programmes de la rue.

Sobriété en énergie : limiter les besoins en éclairage et autres systèmes actifs.

- La conception des espaces publics intègrera la maîtrise de la balance nette des consommations énergétiques des espaces publics, par la sobriété des besoins, l'efficacité des systèmes et le développement des capacités de production locale d'électricité.

Sobriété en renouvellement des végétaux : pérenniser la présence des masses végétales.

- Le choix des essences, la pérennité des masses végétales face au dérèglement climatique et la maîtrise des niveaux de stress hydrique sous les climats actuels et futurs constituent le fil rouge de la conception paysagère.

Sobriété en entretien : des aménagements robustes et accessibles.

- Les aménagements de surface et les mobiliers urbains retenus posséderont des qualités de résistance à l'usure, aux contraintes mécaniques et aux variations climatiques (T°, humidité) garantissant la minimisation des besoins en entretien et maintenance. Les éventuels besoins de réparation seront naturellement limités par le caractère « modulaire » des produits utilisés.

La synthèse de ces différentes facettes de la frugalité intégrée à notre méthodologie doit simultanément aboutir à :

- une économie de projet maîtrisée ;
- une performance exemplaire du bilan carbone.

